



SAINT-MÉLOIR DES ONDES

Rapport d'orientations budgétaires pour 2026

Le budget 2026 de Saint-Méloir des Ondes sera proposé fin avril 2026 au Conseil Municipal. En amont de ce vote, le débat d'orientations budgétaires permet de présenter la stratégie financière et les équilibres pour 2026.

A l'instar des derniers exercices, la préparation budgétaires 2026 s'inscrit dans un contexte incertain, en particulier sur le plan national et international.

Dans ce contexte, la commune de Saint-Méloir des Ondes maintient ses efforts :

- pour terminer les programmes engagés lors du dernier mandat :

- * L'aménagement de la rue de Bellevue,
- * L'aménagement de la Vallée Verte
- * L'effacement des réseaux
- * La mise en place de la vidéoprotection

En matière d'investissement, l'année 2026 sera principalement marquée par le lancement de l'étude concernant la construction d'un nouveau restaurant scolaire et garderie.

- pour financer ce volume d'investissement, la maîtrise des dépenses en fonctionnement est recommandée.

Sommaire

I _ Le caractère réglementaire du Débat d'Orientation Budgétaire

A_ Le caractère règlementaire de la procédure

B_ Le contexte général

II _ Rétrospectives financières du budget principal (analyse financière)

A_ Fonctionnement : dépenses, recettes et équilibre

B_ Les dépenses et les recettes d'investissement

C_ La dette de la commune

III _ Orientations et projets 2026

A_ Fonctionnement : une augmentation maîtrisée

B_ Les recettes et les dépenses d'investissement

I _ Le caractère réglementaire du débat d'orientation budgétaire

A _ Le caractère réglementaire de la procédure

Le débat d'orientation budgétaire est prévu par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu lors d'un Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8 du CGCT.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante :

- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Il donne également aux élus la possibilité de « s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité ».

Ce débat a lieu en séance du Conseil Municipal le 07 avril 2026, le budget primitif 2026 sera, quant à lui, présenté lors de la séance du 27 avril 2026.

L'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu par ailleurs compléter ce dispositif, avec notamment l'obligation d'une présentation des engagements pluriannuels, de la structure et de la gestion de la dette, l'obligation de prendre acte du débat par une délibération spécifique et de mise en ligne du rapport définitif du Débat d'Orientation Budgétaire sur le site internet de la collectivité.

B _ Le contexte général

1- Le contexte macroéconomique :

* La croissance économique française

Le contexte national est marqué par une grande instabilité politique et des incertitudes pèsent sur les finances publiques.

La projection de la croissance reste faible avec + 1% en 2026 et + 1% en 2027, contre 0.6% en 2025.

Cette trajectoire, légèrement inférieure à la moyenne de la zone euro, reflète la fragilité structurelle de l'économie française.

* L'inflation en France

En France, l'inflation est revenue sous le seuil de 2 % à l'été 2025, en ligne avec l'objectif poursuivi par la Banque Centrale Européenne. Pour l'ensemble de l'année

2025, l'INSEE et la Banque de France anticipent une inflation moyenne d'environ +0.9 %, qui remonterait à +1,6 % en 2026.

* La dette publique en France

Le niveau de la dette publique poursuit sa progression pour avoisiner 120 % du Produit Intérieur Brut (PIB) à la fin 2026 (contre 115.6 % du PIB en 2025).

2- La loi de finances 2026

Le 2 février 2026, après 4 mois de débats parlementaires, le budget de l'Etat 2026 a été voté.

La loi de finances pour 2026 a pour objectif de **réduire le déficit public à 5 % du PIB** (contre 5,4 % en 2025).

Le déficit de l'État est ainsi chiffré à 134,6 milliards d'euros (Md€) d'euros (contre 131,6 Md€ en 2025).

La part de la **dette publique** atteindrait **plus de 118 % du PIB** (contre 116 % en 2025).

Le **total des recettes** s'élèvera à **365,5 Md€**. Le taux de prélèvements obligatoires s'établira à 43,9% du PIB.

3- Les principales mesures concernant les collectivités locales et impactant les finances des communes

* Gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et renforcement de la péréquation

En 2026, le montant de l'enveloppe globale de la DGF est maintenu à son niveau de 2025, à périmètre constant, après trois années consécutives d'augmentation (+790 M€ entre 2023 et 2025).

La loi de finances prévoit une hausse des dotations de péréquation financée par une baisse de la Dotation Forfaitaire (DF). La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) sera abondée de +150 M€. Concrètement, certaines communes verront diminuer respectivement leur attribution de Dotation Forfaitaire et de Dotation de Compensation dans les proportions constatées en 2025.

* Diminution de la compensation de l'abattement sur les valeurs locatives industrielles

La compensation de l'abattement de 50 % appliqué aux valeurs locatives des établissements industriels, versée aux communes et aux EPCI, baissera de 307 M€ par rapport à 2025.

La loi de finances réduit le coefficient de baisse à 19.3 % pour cette allocation compensatrice.

* Réforme du FCTVA

L'exclusion du FCTVA prévue initialement pour certaines dépenses d'entretien (bâtiments, voirie, réseaux) en fonctionnement est abandonnée. Ces dépenses demeurent éligibles au FCTVA pour l'année 2026.

Le taux de compensation est maintenu à 16,404 %.

* Dispositif de Lissage CONjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO 2)

Le DILICO est un mécanisme de prélèvement temporaire sur une partie des recettes fiscale des collectivités territoriales. Il a été créé dans la loi de finances pour l'année 2025. Il consiste à mettre en réserve une fraction de ces recettes (prélevées par l'Etat) puis la restituer progressivement aux collectivités sur plusieurs années.

Pour l'année 2026, les communes sont exonérées.

* Poursuite de l'augmentation du taux de cotisation de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)

Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, a fixé une hausse des taux de cotisations employeurs de +3 points par an sur 4 ans.

En 2026, il est prévu une nouvelle hausse de 3 points du taux employeur (de 34,65 % à 37,65 %), après celle intervenue en 2025 et avant de nouvelles hausses en 2027 puis 2028.

Entre le 1er janvier 2025 et le 1er janvier 2028, le taux aura donc augmenté de 12 points, passant de 31,65 % à 43,65 %.

Cette mesure représente un impact majeur sur les budgets de l'ensemble des collectivités locales.

* Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition pour 2026

Le coefficient de revalorisation forfaitaires des bases de fiscalité pour l'année 2026 est calculé en fonction de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre 2025 et le mois de novembre 2024 (124.35/123.26). Pour 2026, il est de 0.8 %.

Les bases de fiscalité (les bases des taxes foncières bâties, les bases des taxes foncières non bâties et les bases des taxes d'habitation) seront revalorisées de 0.8 %

II _ Rétrospectives financières du budget principal

A _ Fonctionnement : Dépenses, recettes et équilibre

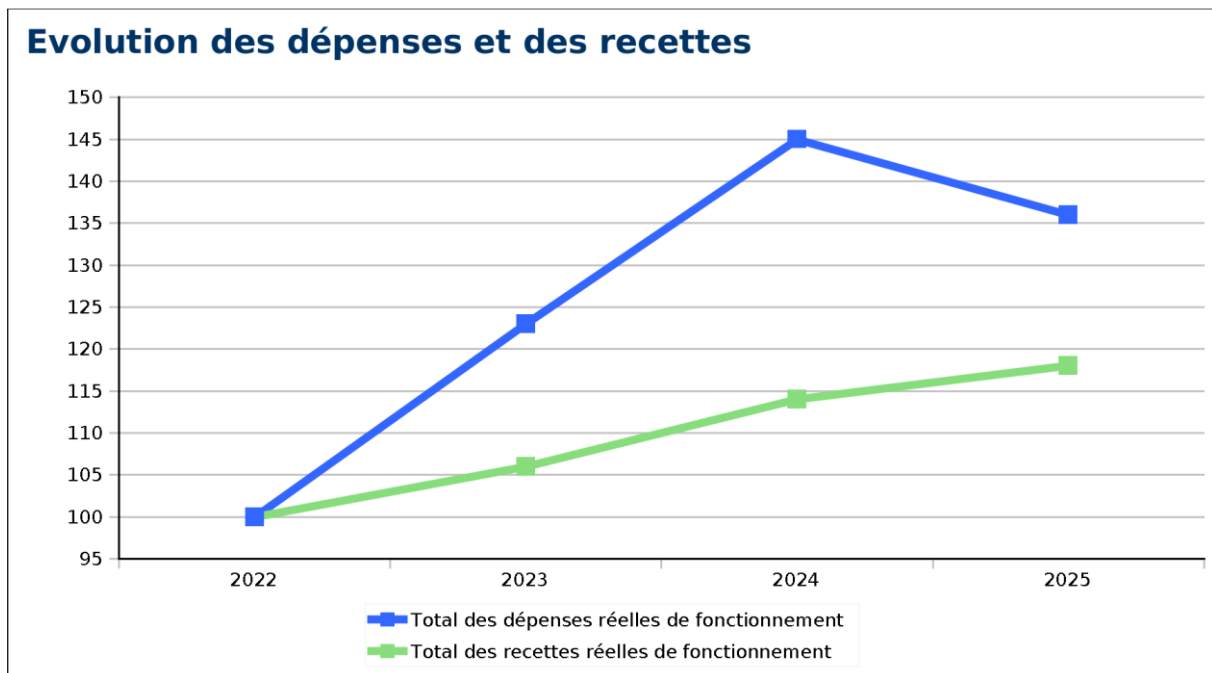
1 _ Evolution et pourcentage d'exécution des dépenses et des recettes de fonctionnement depuis 2020

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles de fonctionnement						
Budgété	2 445 030.00 €	2 561 400.00 €	2 946 341.00 €	3 257 500.00 €	3 845 438.00 €	3 973 000.00 €
Réalisé	1 977 625.05 €	2 156 081.29 €	2 324 079.70 €	2 855 389.88 €	3 380 802.81 €	3 161 309.89 €
Taux d'exécution des dépenses de fonctionnement	80.88%	84.18%	78.88%	87.66%	87.92%	79.57%
Recettes réelles de fonctionnement						
Budgété	3 416 000.00 €	3 401 000.00 €	3 712 151.16 €	3 867 500.00 €	4 069 309.13 €	4 202 000.00 €
Réalisé	3 422 772.34 €	3 616 461.06 €	3 919 086.02 €	4 184 478.67 €	4 538 034.67 €	4 602 261.71 €
Taux d'exécution des dépenses de fonctionnement	100.20%	106.34%	105.57%	108.20%	111.52%	109.53%

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement avoisine autour de 80.00% sauf pour les années 2023 et 2024. Pour ces deux années, ces forts taux d'exécution sont principalement dus à l'inflation et aux charges énergétiques.

* Dynamisme des recettes et dépenses de fonctionnement

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des dépenses et des recettes en base 100.

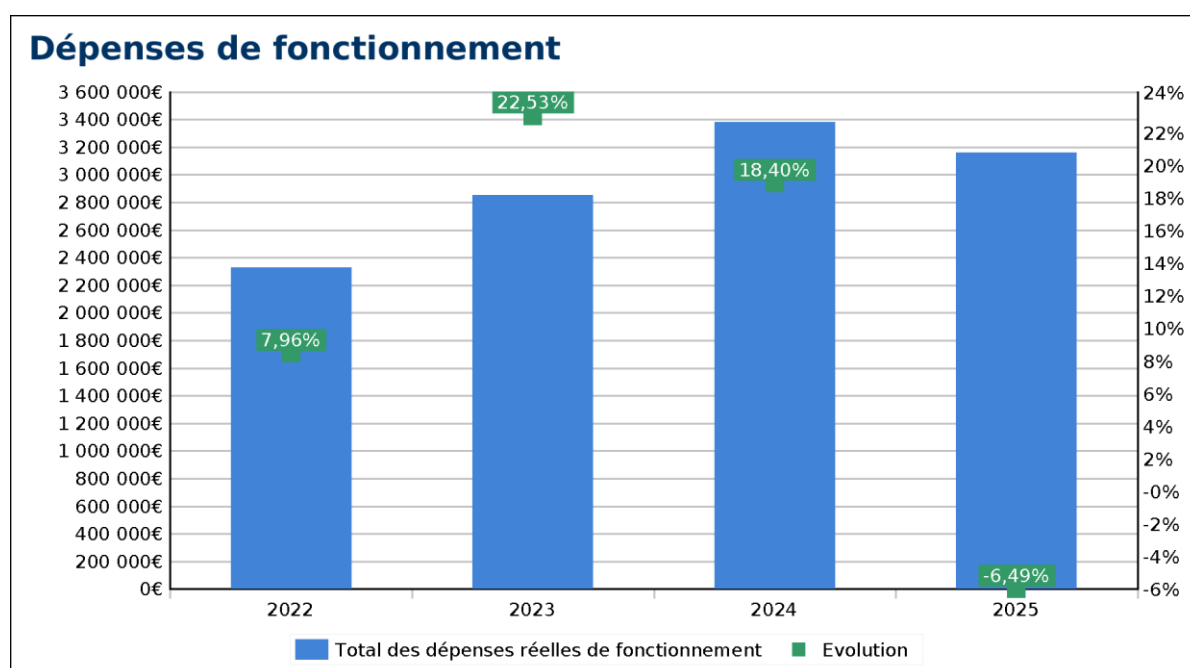


Depuis 2022, les dépenses réelles de fonctionnement avaient tendance à augmenter plus que les recettes réelles de fonctionnement. En 2025, grâce à une maîtrise des dépenses, cette évolution s'est inversée.

2 _ L'analyse des dépenses de fonctionnement depuis 2022

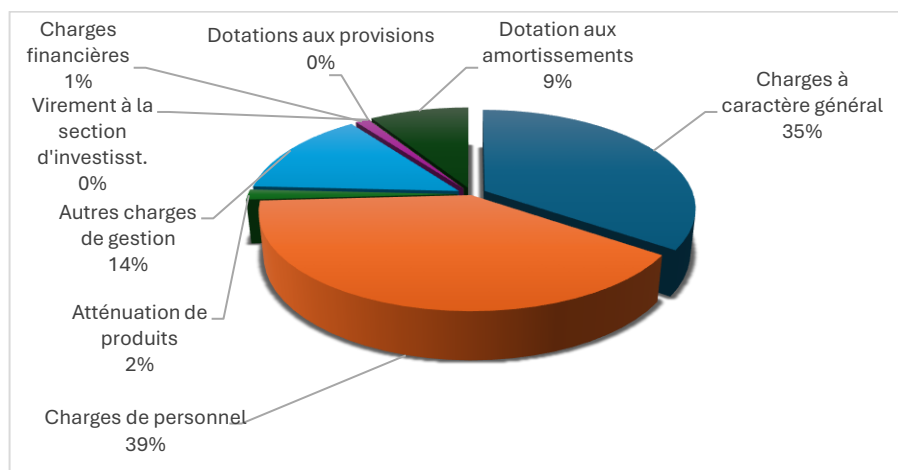
	2022	2023	2024	2025
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 330 448	2 855 390	3 380 803	3 161 310
Evolution en %	7,96 %	22,53 %	18,4 %	-6,49 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	1 093 027	1 156 296	1 331 527	1 373 694
Evolution en %	12,47 %	5,79 %	15,15 %	3,17 %
Charges à caractère général (chap 011)	718 122	1 126 649	1 317 504	1 200 113
Evolution en %	9,95 %	56,89 %	16,94 %	-8,91 %
Contingents et participations obligatoires (art 655)	180 527	224 020	247 808	242 761
Evolution en %	-12,12 %	24,09 %	10,62 %	-2,04 %
Subventions versées (art 657)	115 773	118 894	123 575	115 227
Evolution en %	-1,41 %	2,7 %	3,94 %	-6,76 %
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	128 751	137 317	199 533	130 182
Evolution en %	7,16 %	6,65 %	45,31 %	-34,76 %
Intérêts de la dette (art 66111)	65 229	60 874	54 355	45 893
Evolution en %	11,15 %	-6,68 %	-10,71 %	-15,57 %
Autres dépenses	-3 386	-2 166	43 961	-4 850
Evolution en %	525,9 %	-36,02 %	-2 129,19 %	-111,03 %
Atténuation de Produits	32 405	33 506	62 540	58 289
Evolution en %	-0,35 %	3,4 %	86,65 %	-6,8 %

Les charges de fonctionnement sont en progression compte tenu de l'augmentation de la population, des services (animateur sportif, policier municipal, service technique) associés à un contexte inflationniste. Mais elles sont toutefois globalement maîtrisées avec la mise en place, en outre des budgets de service, des négociations de certains contrats, de l'adhésion à des groupements d'achats, etc...



3 _ Le détail des dépenses de fonctionnement en 2025 et sa répartition

DÉPENSES de fonctionnement		CFU 2024	BP 2025	CFU 2025
011	Charges à caractère général	1 317 504.25 €	1 519 202.00 €	1 200 113.12 €
012	Charges de personnel	1 331 526.71 €	1 527 528.00 €	1 373 694.23 €
014	Atténuation de produits	62 540.26 €	62 600.00 €	58 288.68 €
65	Autres charges de gestion	570 915.49 €	631 758.00 €	488 170.13 €
TOTAL DÉPENSES DE GESTION		3 282 486.71 €	3 741 088.00 €	3 120 266.16 €
66	Charges financières	50 166.10 €	55 700.00 €	40 667.63 €
67	Charges exceptionnelles		500.00 €	376.10 €
68	Dotations aux provisions	48 150.00 €	48 150.00 €	0.00 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		98 316.10 €	104 350.00 €	41 043.73 €
023	virement à la section d'investisst.		300 000.00 €	
042	dotation aux amortissements	406 831.71 €	330 000.00 €	311 929.29 €
TOTAL dépenses de fonctionnement		3 787 634.52 €	4 475 438.00 €	3 473 239.18 €



La volonté municipale était de maîtriser les dépenses de fonctionnement. Ce souhait a pu être possible grâce à la mise en place de budgets de services, de négociations des contrats, de l'adhésion au service commun d'achat (SCA), etc...

* Les charges de personnel (012)

L'évolution des charges de personnel tient principalement à la hausse de la cotisation patronale de la caisse de retraite CNRACL (+ 3 points)

Pour information, en 2024 le poids des charges de personnel (montant net) représentait 272 € par habitant, inférieur à la moyenne nationale pour les communes de même strate (613 €/habitant, source études territoires et finances 2025).

* Les charges à caractère général (011)

Les charges à caractère général regroupent les dépenses liées aux fluides (eau, électricité, gaz, combustibles), aux denrées alimentaires (restaurant scolaire, garderie,

aide aux devoirs), aux achats de fournitures et de petits équipements, aux fournitures scolaires ainsi qu'aux fournitures d'entretien et de réparation réalisées en régie sur les bâtiments publics et la voirie.

Elles comprennent également l'entretien des espaces verts, les produits ménagers et d'hygiène, les frais de nettoyage des locaux, les fournitures de bureau et consommables, les vêtements de travail réglementaires du personnel, ainsi que les contrats de maintenance et les prestations de services extérieurs.

En 2025, ce chapitre représente 38.46% des dépenses de gestion de fonctionnement, pour un montant total de 1 200 113.12 €. Ce chapitre diminue de - 8.91 %, traduisant les efforts de maîtrise des services, après l'augmentation marquée de + 16.94% enregistrée entre 2023 et 2024, principalement liée à un contexte inflationniste exceptionnel.

Les achats de fournitures ont également été optimisés à la suite de l'adhésion au Service Commun d'Achats (SCA) tandis que le renouvellement de certains marchés (électricité, gaz via le SDE35) ainsi qu'un suivi rigoureux des contrats de maintenance ont contribué à la maîtrise globale des charges.

* Les autres charges de gestion courante (65)

Les charges de gestion courante regroupent les subventions versées aux associations, la subvention d'équilibre au budget annexe (CCAS...), la dotation de forfait communal aux écoles privées sous contrat d'association, le renouvellement des licences informatiques des services, ainsi que diverses autres redevances.

En 2025, ce poste de dépenses a enregistré une baisse de - 14.49%.

* Les charges financières (66)

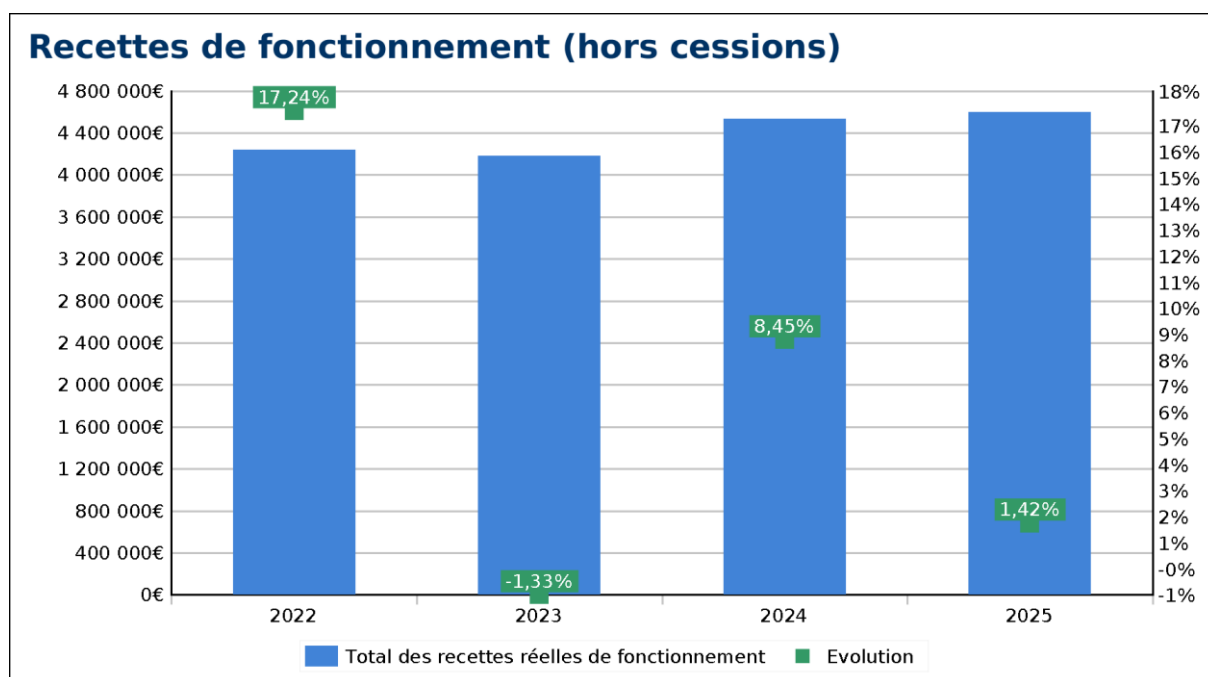
Ces charges financières continuent de diminuer de manière régulière depuis 2016.

4 _ L'analyse des recettes de fonctionnement depuis 2022

Les recettes de fonctionnement ont connu une augmentation moyenne de 2.76 %.

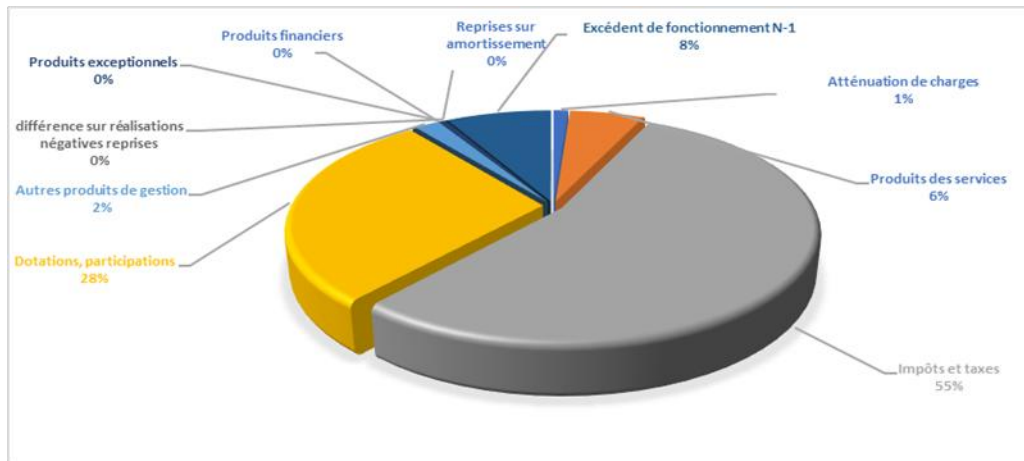
En 2024, les produits de fonctionnement s'élevaient à 942 €/habitant alors que les communes de même strate étaient de 1 335 €/habitant (source étude territoires et finances 2025)

	2022	2023	2024	2025
Total des recettes réelles de fonctionnement	4 240 911	4 184 479	4 538 035	4 602 262
Evolution en %	17,24 %	-1,33 %	8,45 %	1,42 %
Produit des contributions directes (art 73111)	1 886 019	2 062 468	2 209 569	2 241 036
Evolution en %	5,55 %	9,36 %	7,13 %	1,42 %
Fiscalité indirecte	505 758	497 136	477 676	486 375
Evolution en %	8,7 %	-1,7 %	-3,91 %	1,82 %
Dotations	1 103 778	1 179 103	1 303 523	1 414 674
Evolution en %	6,62 %	6,82 %	10,55 %	8,53 %
Atténuation de charges (chap 013)	67 132	57 755	54 604	55 379
Evolution en %	74,49 %	-13,97 %	-5,46 %	1,42 %
Fiscalité transférée				
Evolution en %	0	0	0	0
Autres recettes	678 223	388 017	492 663	404 798
Evolution en %	132,75 %	-42,79 %	26,97 %	-17,83 %



5 _ Le détail des recettes de fonctionnement en 2025 et sa répartition

RECETTES de fonctionnement	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025
013 Atténuation de charges	54 603.90 €	60 000.00 €	55 378.63 €
70 Produits des services	275 248.30 €	221 000.00 €	282 890.02 €
73 Impôts et taxes	2 687 245.00 €	2 548 309.13 €	2 727 411.00 €
74 Dotations, participations	1 303 522.93 €	1 155 000.00 €	1 414 673.98 €
75 Autres produits de gestion	108 465.60 €	85 000.00 €	96 929.94 €
TOTAL RECETTES DE GESTION	4 429 085.73 €	4 069 309.13 €	4 577 283.57 €
76 Produits financiers	47.85 €	0.00 €	47.85 €
77 Produits exceptionnels	108 901.09 €	0.00 €	24 835.79 €
78 Reprises sur amortissement			94.50 €
TOTAL RECETTES RÉELLES	108 948.94 €	0.00 €	24 978.14 €
7761 différence sur réalisations négatives reprises		0.00 €	
777 Quote-part des subventions d'investissement transférée	836.83 €	900.00 €	502.85 €
2 Exédent de fonctionnement caisse des écoles	5 228.87 €	5 228.87 €	0.00 €
002 Excédent de fonctionnement N-1	400 000.00 €	400 000.00 €	400 000.00 €
TOTAL recettes de fonctionnement	4 944 100.37 €	4 475 438.00 €	5 002 764.56 €



* Les produits de services (70)

Les recettes issues des produits des services sont en légère augmentation en 2025, s'élevant à 282 890.02 €, contre 275 248.30 € en 2024, et représentent 6.15 % des recettes réelles de fonctionnement.

Sur la période 2022-2025, ce poste progresse chaque année, porté à la fois par les augmentations tarifaires et par la croissance du nombre d'usagers dans les services, notamment le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire et l'aide aux devoirs.

* Les dotations et participations

En 2025, les dotations et participations, incluant la dotation globale de fonctionnement (DGF), s'élèvent à 1 414 673.98 €, contre 1 303 522.93 € en 2024, soit une progression de + 8.52 %.

Elles représentent ainsi 30.74 % des recettes réelles de fonctionnement.

La dotation de solidarité rurale (DSR) s'élève à 708 669.00 € en 2025, contre 675 021.00 € en 2024, soit une progression de + 4.99 %.

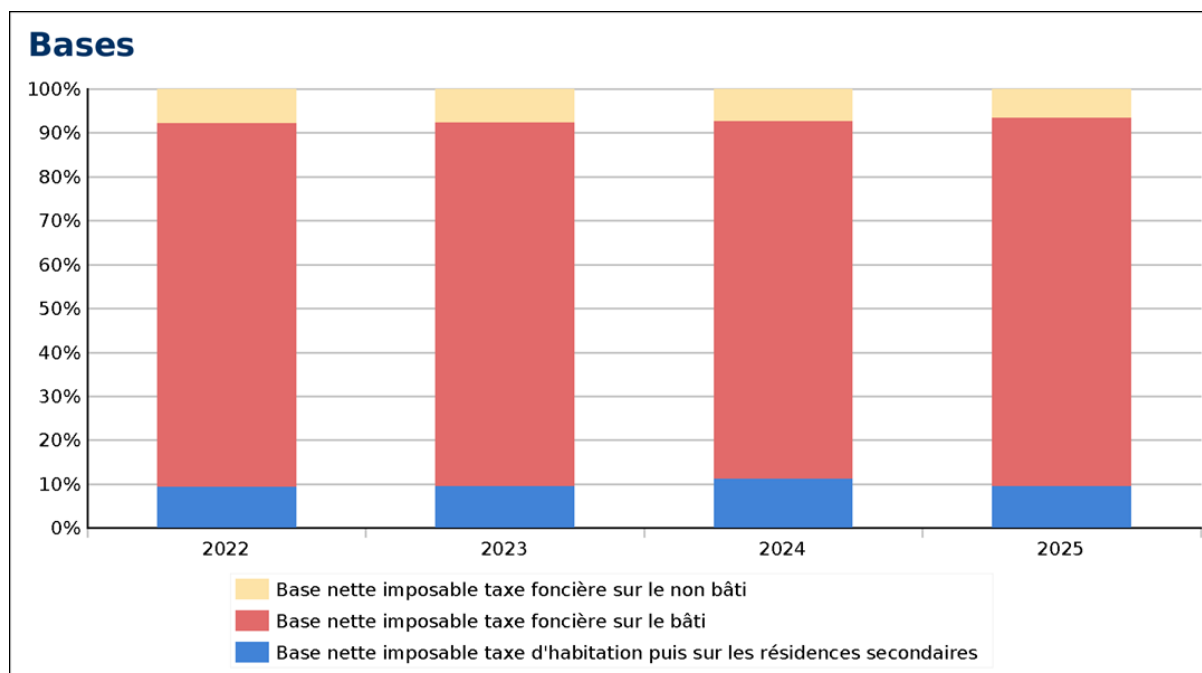
* Les impôts, taxes et fiscalité locale (73)

Les recettes des impôts et taxes s'élèvent à 2 727 411.00 € en 2025 contre 2 687 245.00 € en 2024, soit + 1.49 %, et représentent 59.26 % des recettes réelles de fonctionnement.

Pour affiner notre analyse, nous allons étudier notre fiscalité :

- Les bases de la fiscalité

	Base nette imposable TH puis THRS	Base nette imposable TFB	Base nette imposable TFNB
2022	419 908	3 692 996	349 485
2023	466 296	4 037 277	373 501
2024	585 517	4 280 940	387 374
2025	503 140	4 421 373	345 803



- Les taux et les produits fiscaux

	Taux de TH et THRS	Taux taxe foncière sur le bâti	Taux taxe foncière sur le non bâti
2022	20,15 %	40,05 %	38,86 %
2023	20,15 %	40,05 %	38,86 %
2024	20,15 %	40,05 %	38,86 %
2025	20,15 %	40,05 %	38,86 %

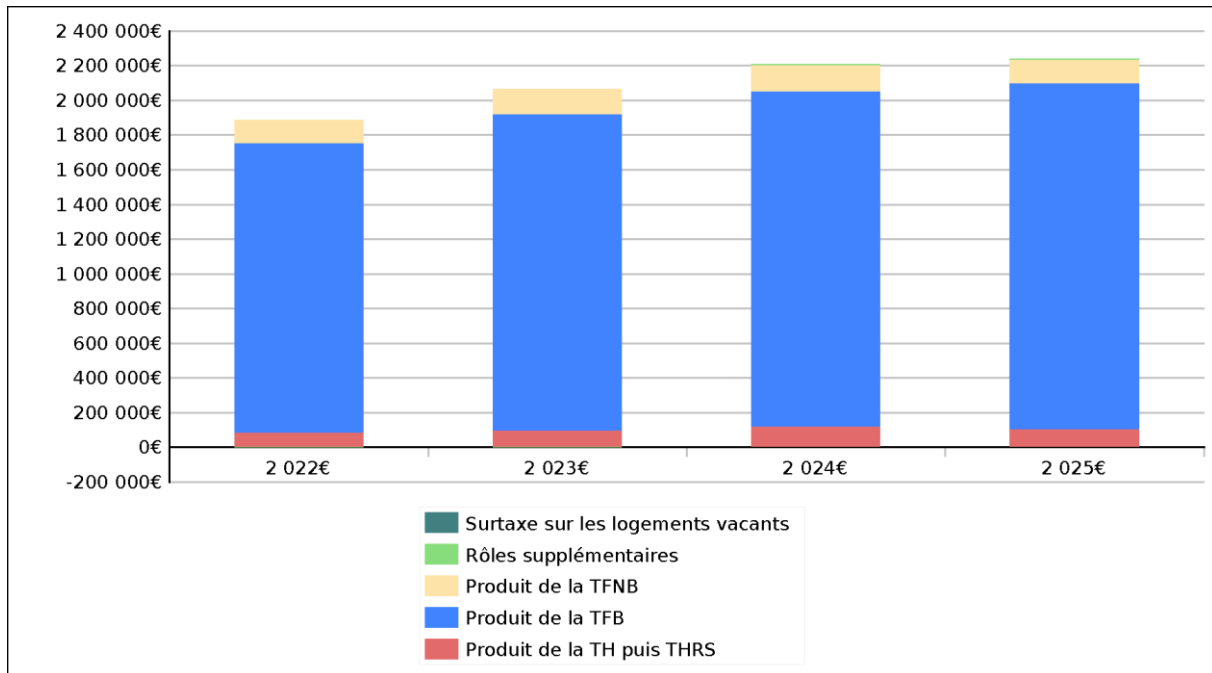
	Evolution du taux de TH et THRS	Evolution du taux de TFB	Evolution du taux de TFNB
2022	0 %	0 %	0 %
2023	0 %	0 %	0 %
2024	0 %	0 %	0 %
2025	0 %	0 %	0 %

Durant tout le mandat, la municipalité a affirmé sa volonté de ses taux d'imposition inchangés. **Seule l'évolution des bases nationales, revalorisées par l'Etat, a contribué à la progression de la fiscalité.**

- Les produits fiscaux

Le total des produits de la fiscalité directe s'est établi à 1 886 019 € en 2022 et à 2 241 036 € en 2025.

	2022	2023	2024	2025
Produit de la CFE	0	0	0	0
Produit de la TH puis THRS	84 611	93 959	117 982	101 383
Produit de la TFB	1 668 300	1 825 295	1 933 697	1 997 055
Produit de la TFNB	135 810	145 142	150 534	134 379
Rôles supplémentaires	-2 702	-1 928	7 357	8 219
Surtaxe sur les logements vacants	0	0	0	0
Total des produits	1 886 019	2 062 468	2 209 570	2 241 036



Dans un contexte économique marqué par une forte inflation, les valeurs locatives cadastrales, qui servent de référence au calcul des impôts locaux, ont été revalorisées forfaitairement de 1,7% en 2025, après une hausse de 3,9% en 2024.

6 _ La situation de l'épargne

L'épargne brute représente la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements au cours de l'exercice. Elle s'apparente à la notion de « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée. Concrètement, il s'agit du flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement, permettant de rembourser la dette et/ou d'investir.

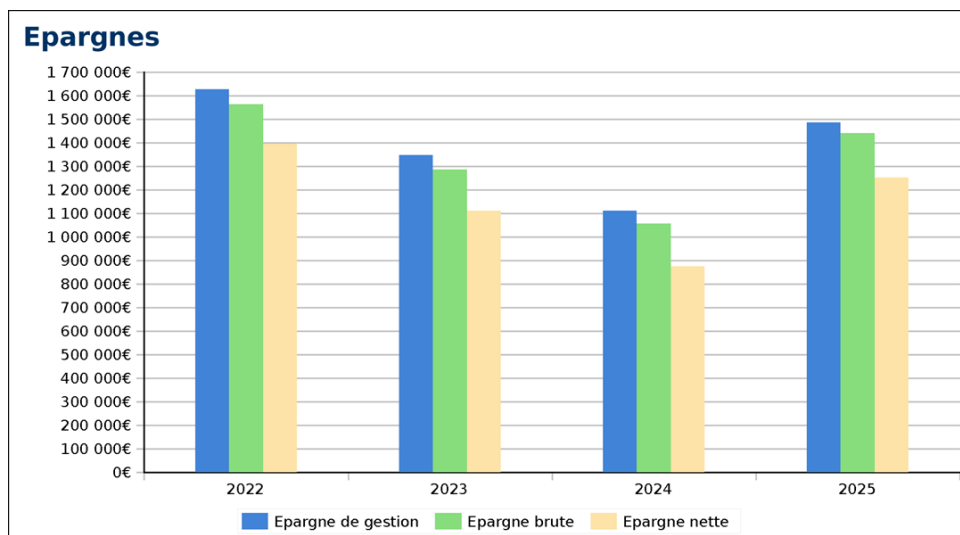
L'épargne nette en 2025 est estimée à 1 251 541.00 €

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	4 240 911	4 184 479	4 538 035	4 602 262
Epargne de gestion	1 627 551	1 347 432	1 111 588	1 486 845
Epargne brute	1 562 322	1 286 558	1 057 232	1 440 952
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	40,13 %	31,06 %	23,82 %	31,31 %
Epargne nette	1 394 989	1 112 127	875 955	1 251 541



Le maintien d'une épargne nette positive demeure une priorité, conditionnée par une maîtrise rigoureuse des dépenses.

7 _ Les fonds de roulement et résultat des exercices

	2022	2023	2024	2025
Fonds de roulement en début d'exercice	3 564 344	4 548 447	3 509 075	3 410 969
Résultat de l'exercice	984 103	-1 044 600	-98 213	-15 043
Fonds de roulement en fin d'exercice	4 548 447	3 503 846	3 410 861	3 395 926

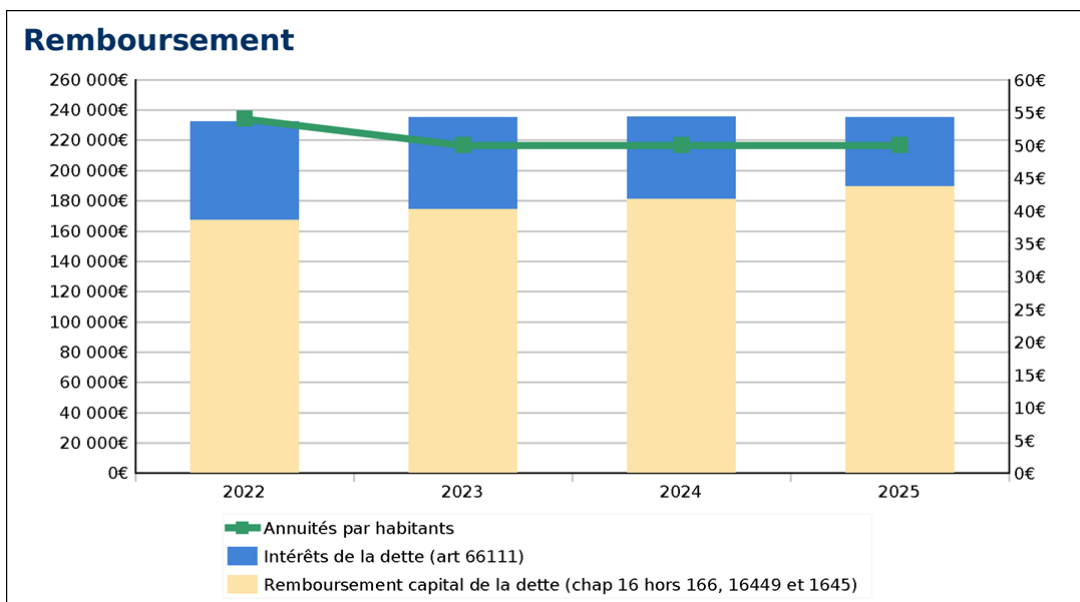
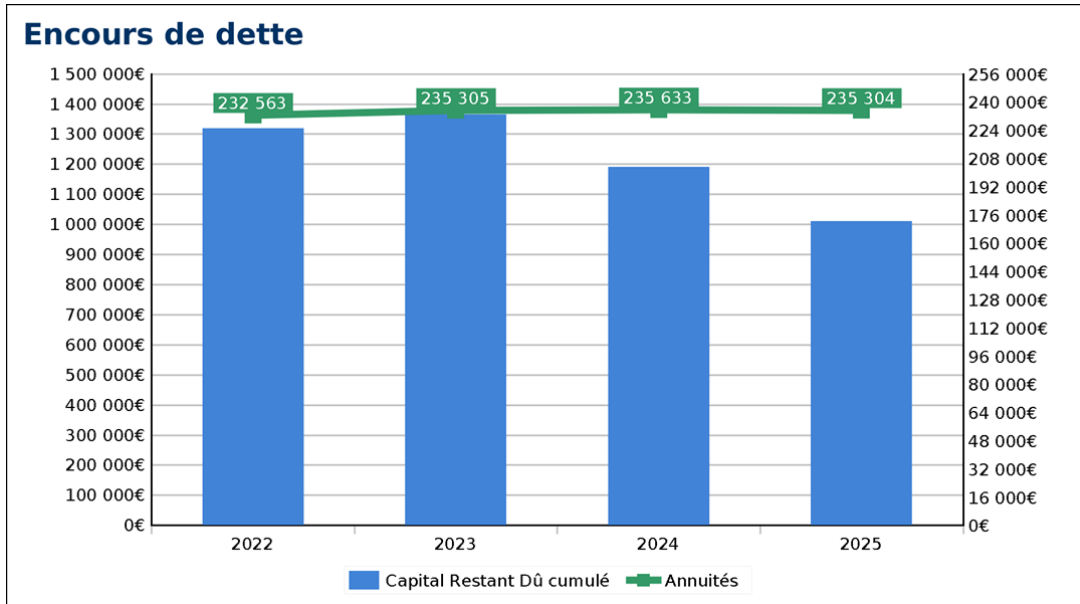
Les fonds de roulement positifs indiquent la bonne santé financière de la commune. Le fonds de roulement constitue, pour partie, le cumul de l'épargne non utilisée des années précédentes.

En 2024, le fonds de roulement en fin d'exercice était de 737 €/habitant tandis qu'il était de 270 €/habitant pour le département, 399 €/habitant pour la région et 438 €/habitant au niveau national.

C_ La dette de la commune

1_ L'endettement

	2022	2023	2024	2025
Capital Restant Dû (au 01/01)	1 318 082	1 365 256	1 190 825	1 009 548
Evolution en %	-10,01 %	3,58 %	-12,78 %	-15,22 %
Annuités	232 563	235 305	235 633	235 304
Evolution en %	13,25 %	1,18 %	0,14 %	-0,14 %

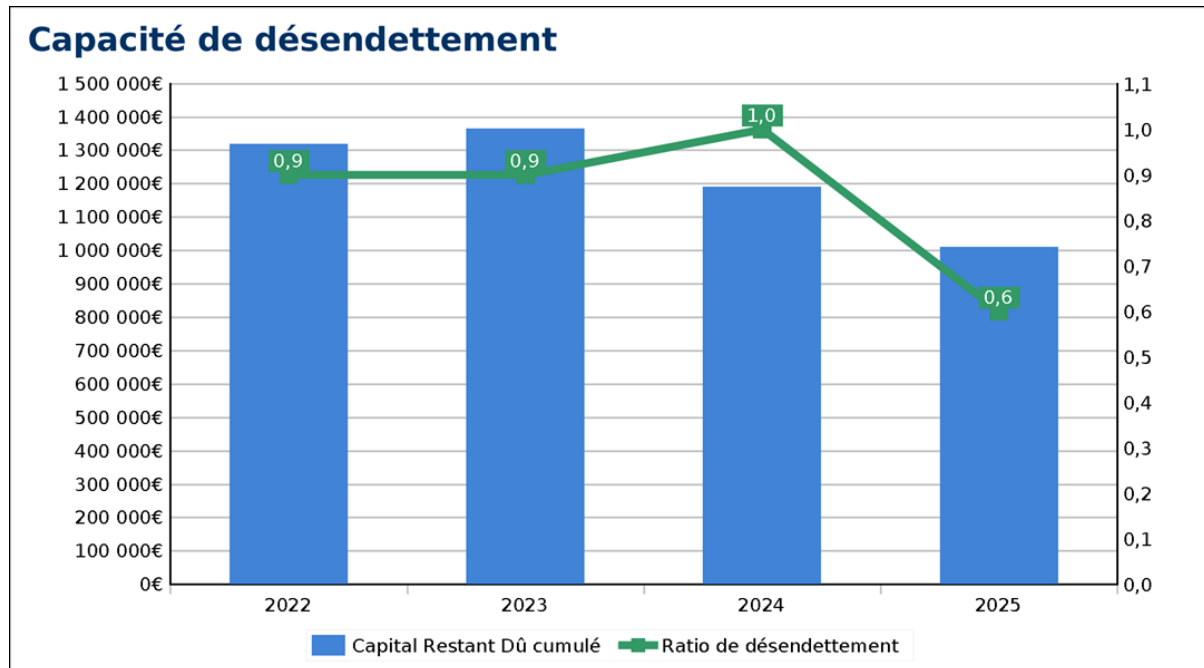


L'encours de la dette en 2025 était de 209.32 € par habitant (moyenne de la strate en 2024, 703 € par habitant)

2_ Le ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

	2022	2023	2024	2025
Ratio de désendettement	0,9 ans	0,9 ans	1 ans	0,6 ans



Le délai de désendettement est inférieur à 1 an tandis que les communes de même strate mettent 4.1 ans. Ce délai reflète la situation financière favorable.

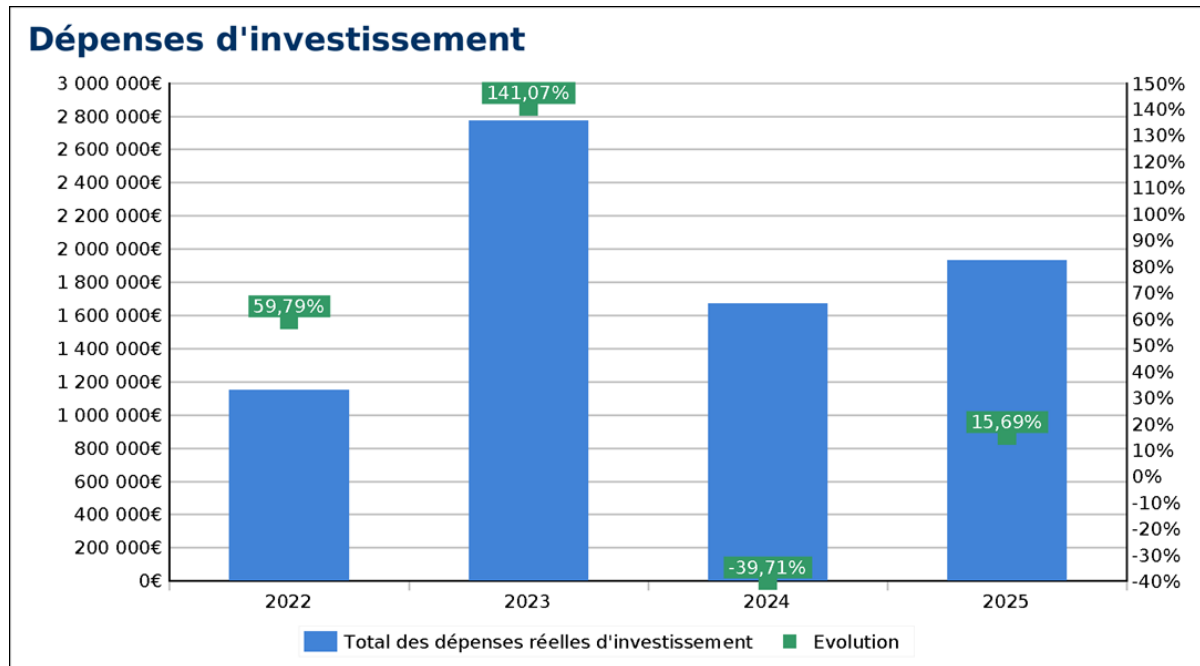
B _ L'analyse de la section d'investissement

1 _ L'analyse des dépenses d'investissement

	2022	2023	2024	2025
Total des dépenses réelles d'investissement	1 150 370	2 773 156	1 671 821	1 934 166
Evolution en %	59,79 %	141,07 %	-39,71 %	15,69 %
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	883 940	2 569 864	1 471 447	1 725 660
Evolution en %	59,51 %	190,73 %	-42,74 %	17,28 %
Subventions d'équipement (art 204)	19 096	19 096	19 096	19 096
Evolution en %	0 %	0 %	0 %	0 %
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	167 334	174 431	181 277	189 410
Evolution en %	14,09 %	4,24 %	3,93 %	4,49 %
Autres investissements hors PPI	80 000	9 765	0	0
Evolution en %	-	-87,79 %	-100 %	-

L'investissement se maintient, porté par plusieurs projets majeurs bénéficiant des autorisations de programme tel que l'aménagement de la rue de Radegonde, Clossets et Martinière, la rénovation du grand Jardin, l'aménagement de la Vallée verte, l'aménagement de la rue de Bellevue.

D'autres projets ont vu le jour comme la création des jardins partagés, la rénovation du sol au complexe sportif, l'acquisition de matériels pour le service technique, un microtracteur, l'extension de sanitaires à l'école publique, le local ATSEM et la création d'un préau.



2 _ Les recettes d'investissement

	2022	2023	2024	2025
Total des recettes réelles d'investissement	224 010	399 467	416 375	478 171
Evolution en %	-35,56 %	78,33 %	4,23 %	14,84 %
FCTVA (art 10222)	86 513	119 003	315 420	201 472
Evolution en %	-35,89 %	37,55 %	165,05 %	-36,13 %
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	30 601	147 832	31 324	252 583
Evolution en %	-71,44 %	383,1 %	-78,81 %	706,36 %
Autres subventions	6 597	0	0	0
Evolution en %	0	-100 %	0	0
Taxe d'urbanisme	100 299	124 632	61 466	16 116
Evolution en %	-4,98 %	24,26 %	-50,68 %	-73,78 %
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449)	0	0	0	0
Evolution en %	0	0	0	0
Recettes diverses	0	8 000	8 165	8 000
Evolution en %			2,06 %	-2,02 %

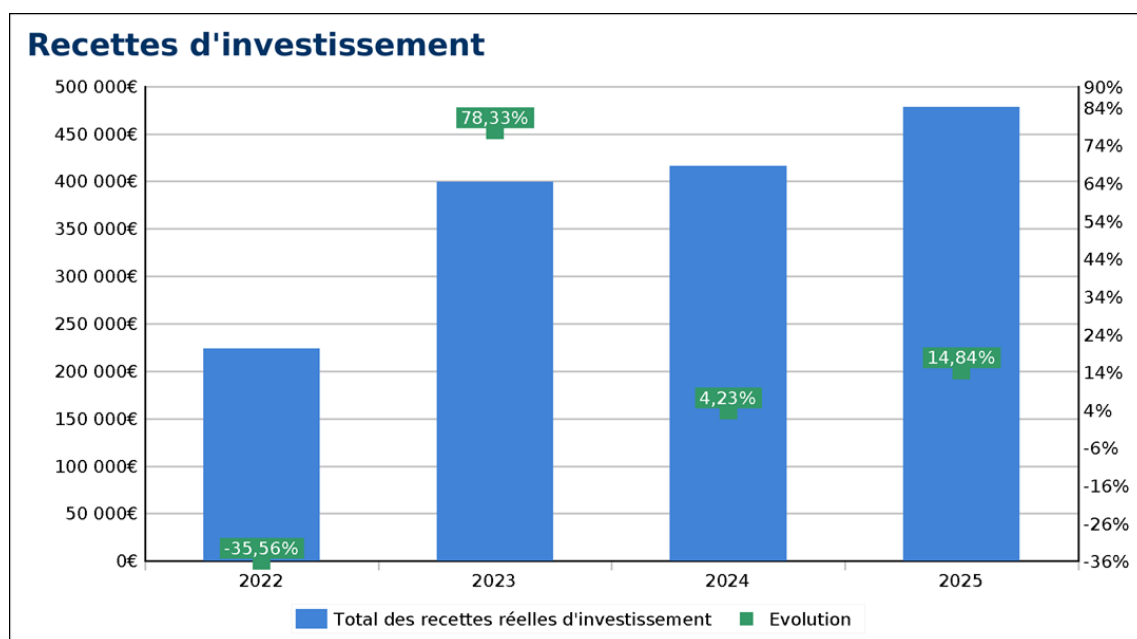
Les principales recettes d'investissement sont :

- Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) : C'est une dotation versée aux collectivités territoriales destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire 16.404 % de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement l'année N-1. Chaque année, son montant dépend des sommes dépensées et éligibles l'année passée.

- La Taxe d'aménagement est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable). Les autorisations sont en baisse d'où la diminution des recettes.

- Les subventions perçues dépendent des subventions accordées par l'Etat, la Région Bretagne, le Département d'Ille et Vilaine. Le montant varie en fonction des projets.

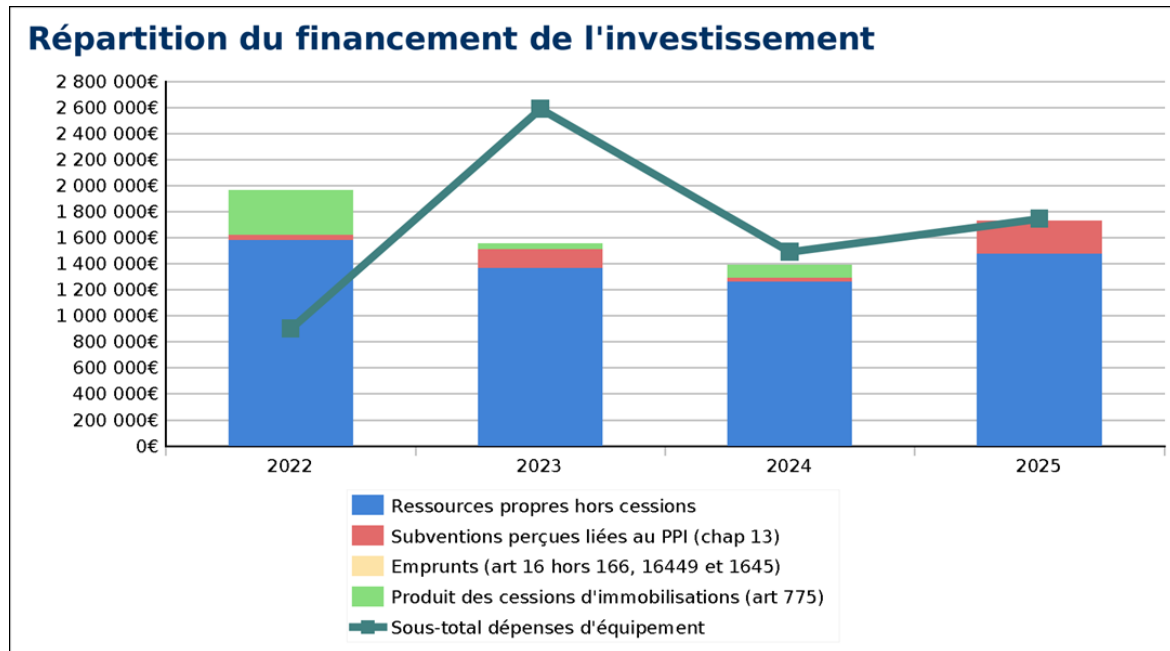
- Les produits de cession : c'est la sortie d'un actif immobilisé. En 2022, le centre de santé a été vendu. En 2024, la commune a cédé un terrain, rue des primevères.



3 _ Le financement de l'investissement

	2022	2023	2024	2025
Epargne nette (a)	1 394 989	1 112 127	875 955	1 251 541
FCTVA (b)	86 513	119 003	315 420	201 472
Autres recettes (c)	100 299	132 632	69 631	24 116
Produit de cessions (d)	348 140	42 531	100 000	0
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)b0	1 929 941	1 406 293	1 361 006	1 477 129
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	37 198	147 832	31 324	252 583
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	0	0	0	0
Financement total h = (e+f+g)b0	1 967 139	1 554 125	1 392 330	1 729 713
Résultat de l'exercice	984 103	-1 044 600	-98 213	-15 043

Un résultat négatif diminuera le fonds de roulement, et servira à financer une partie de l'investissement. La collectivité devra surveiller à ne pas le faire diminuer de manière trop importante afin de garder des marges de manœuvre. Un résultat positif l'augmentera permettant ainsi de reconstituer un fonds de roulement qui pourra être utilisé pour des investissements futurs.



Nous pouvons constater que les principaux investissements ont pu être financés par les ressources propres de la commune.

III _ Orientations et projets 2026

Ce rapport d'orientation budgétaire a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget de la collectivité pour l'exercice 2026.

Il s'inscrit dans une stratégie budgétaire constante combinant quatre orientations :

- * Maitrise du fonctionnement
- * Pas d'augmentation des taux de fiscalité locale
- * Mise en œuvre du programme d'investissement
- * Modération de l'endettement

A _ Fonctionnement : une augmentation générale des dépenses et des recettes

1_ Recettes de fonctionnement projetées

Les recettes de fonctionnement augmentent mais de façon moins dynamique que les dépenses de fonctionnement sur la période 2021-2025.

Elles reposent principalement sur la fiscalité ainsi que les dotations et participations.

En dehors des impôts locaux et des produits de service, la commune dispose de peu de leviers pour augmenter ses recettes.

► Dotations de l'Etat

Au moment de la construction du budget primitif, nous n'avons pas reçu d'informations sur les dotations globales de l'Etat. En 2025, elles représentaient 30,74 % des recettes réelles de fonctionnement.

Pour l'exercice 2026, l'hypothèse de travail retenue est de diminuer légèrement les recettes perçues en 2025.

► Les recettes fiscales directes

L'évolution du produit fiscal repose principalement sur la revalorisation annuelle des valeurs locatives.

Conformément à la loi de finances, les valeurs locatives sont revalorisées chaque année en fonction de l'inflation constatée, mesurée à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé.

Cette revalorisation sera faible en 2026 puisqu'elle est de 0.8 %.

Ci-dessous la projection pour l'année 2026 :

Taxes principales	Projection pour l'année 2026		
	Taux (%)	Base	Produit
Taxe d'habitation	20.15	507 165	102 193.77 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	40.05	4 456 744	1 784 925.97 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38.86	348 569	135 454.08 €
			2 022 573.82 €

Dans ce cadre, il est retenu de garder une stabilité des recettes fiscales et de mettre le même montant qu'en 2025.

► Evolutions des produits de service

L'accroissement de la population sur la commune entraîne une fréquentation croissante des services municipaux tels que la restauration scolaire, le service de la garderie ou la médiathèque.

► Les autres produits de gestion courante

Ce sont principalement les revenus des immeubles dont le montant le plus important provient du loyer de l'Ehpad. La recette attendue reste stable.

2_ Les dépenses de fonctionnement projetées

Durant la période 2021-2025, les dépenses de fonctionnement courantes ont augmenté principalement à cause de la hausse des coûts d'achats, des coûts d'énergie mais également du transfert la voirie de la section d'investissement à la section de fonctionnement (450 000.00 €).

Les dépenses de personnel ont également progressé, notamment par le recrutement de personnel dans tous les services.

Les dépenses de fonctionnement devraient connaître une légère augmentation pour l'année 2026 qui sont liées aux coûts des services publics, à la gestion des équipements communaux et au contexte international.

► Contenir les charges à caractère général (011)

En 2025, les charges s'élevaient à 1.2 millions d'euros (second poste des dépenses du budget). Elles représentent les dépenses liées à l'activité courante de la collectivité.

Ce poste sera le plus impacté par le contexte national et international. La flambée des prix de l'énergie entraînera des répercussions sur nos prix d'achats et par conséquent sur le fonctionnement et le coût de nos services.

Ce budget devra prévoir la hausse de la prime des assurances et répondre également aux souhaits des différents services pour garantir un niveau de service public satisfaisant.

Les crédits alloués en 2025 pour l'entretien des bâtiments, des espaces verts ainsi que la voirie seront maintenus.

Comme dans les années précédentes, l'objectif est de contenir la hausse dans ce chapitre.

► Les charges de personnels

Ce chapitre connaîtra une hausse qui peut s'expliquer de la façon suivante :

- L'augmentation de 3 points de la cotisation patronale de la CNRACL ;
- La création du poste périscolaire calculé en année pleine en 2026 ;
- La rémunération des agents recenseurs ;
- La participation aux mutuelles de santé et de prévoyance ;
- Les frais de remplacements des agents liés aux différents arrêts maladies.

► Les autres charges de gestion courantes

Une hausse de ce chapitre est à prévoir en raison de l'augmentation de la participation aux frais de fonctionnement à l'école privée, de l'augmentation des frais de gestion des logiciels et de l'augmentation de l'indemnité et des cotisations des élus.

Le crédit alloué aux associations devra être maintenu.

► Les charges financières

Les charges financières, liées au remboursement des emprunts, sont en baisse par rapport en 2025 en raison de la clôture d'un prêt bancaire en février 2026.

Le maintien de l'autofinancement constitue l'enjeu principal car il permet de garantir le financement nécessaire des investissements.

La section de fonctionnement sera équilibrée en fonction des recettes attendues tout en garantissant un niveau de service public satisfaisant.

B_ Les recettes et les dépenses d'investissement

1_ Les recettes d'investissement

Elles se décomposeront comme suit :

- le versement des subventions non perçues l'année précédente ;
- l'excédent d'investissement de l'année 2025 ;
- le virement de la section de fonctionnement ;
- le versement du FCTVA sur une partie des travaux effectués durant l'année 2025.

Ces ressources permettront de garantir le financement des investissements prioritaires et déjà engagés.

2_ Les dépenses en investissement

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement s'élève à environ 4.4 millions de nouveaux crédits.

Ces dépenses concernent principalement les travaux qui se terminent comme :

- L'aménagement de la Vallée Verte (1 800 000.00 €) ;
- L'aménagement de la rue de Bellevue (960 000.00 €) ;
- Les effacements des réseaux (100 000.00 €) ;
- La vidéoprotection (101 000.00 €) ;
- La végétalisation du cimetière.

Ces travaux ont fait d'objet d'autorisations de programme.

Ce budget intègre également des études et diagnostics pour la construction d'un restaurant scolaire et garderie.

Il est également complété par de petites opérations pour assurer la qualité des services.

Ces orientations traduisent la priorité donnée à l'entretien et à l'amélioration des infrastructures, à la qualité des services rendus à la population tout en garantissant un suivi rigoureux des crédits alloués. Le budget 2026 devra être équilibré sans avoir recours à l'emprunt et à la hausse de la fiscalité.